GOURDET Danielle (LCL)

De: GOUTELLE Veronique (LCL) **Envoyé:** mercredi 19 avril 2023 13:50

À: FO_DSN (LCL)

Cc: MARTIN-DELAHAYE Isabelle (LCL); GUINEL Pauline (LCL)

Objet: RE: Versement et placement de votre rémunération variable collective

Bonjour Madame,

Je vous informe que nous allons ce jour communiquer à l'occasion de l'ouverture du site d'Amundi, le message complémentaire suivant :

« Et pour ceux qui souhaitent disposer de leur rémunération variable collective tout en bénéficiant de l'abondement et des avantages fiscaux liés au placement, une avance épargne salariale vous est proposée cette année. Cette dernière pourra prendre la forme d'un prêt amortissable à taux zéro sans frais de dossier, mais aussi d'un prêt « In fine » selon les mêmes conditions pour les seuls fonds placés sur votre PEE. »

Une FAQ accompagnera cette communication. La possibilité de souscription est bien ouverte jusqu'au 31 juillet.

Bien cordialement.



Véronique GOUTELLE

Directrice des Ressources Humaines LCL – 20 avenue de Paris 94811 Villejuif cedex

Tel: +33 1 42 95 05 12

Assistante Stéphanie Labbé

Tel: +33 1 42 95 56 41 / email: stephanie.labbe@lcl.fr

Si vous recevez ce mail en dehors de vos horaires de travail habituels, vous n'êtes pas tenu d'y répondre

De : FO_DSN (LCL) <fo_dsn@lcl.fr> **Envoyé :** vendredi 14 avril 2023 10:36

À : GOUTELLE Veronique (LCL)

Cc : MARTIN-DELAHAYE Isabelle (LCL). GUINEL Pauline (LCL)

Objet : TR: Versement et placement de votre rémunération variable collective

Bonjour madame Goutelle

Nous venons de recevoir les modalités pour le prêt à taux à zéro.

Dans les documents présentés au CSEC, figurait la possibilité de rembourser le prêt in fine si versement sur PEE. Pourtant dans votre message vous n'évoquez pas cette possibilité.

Pouvez-vous nous confirmer que le remboursement in fine est toujours possible ? Si oui, pouvez-vous corriger votre message ?

En vous remerciant par avance, je vous souhaite une bonne journée.